

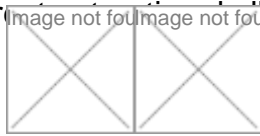
Epargne collective et épargne retraite

Par **Ametia**, le 14/10/2020 à 10:32

Bonjour,

A cause d'une mesure de réduction d'effectif dans mon entreprise, je suis parmi les personnes qui

doivent quitter mon travail.



J'ai fait une épargne collective ainsi qu'un plan d'épargne retraite. Du coup, je me demande comment je dois toucher ces épargnes, et est-ce que je peux les toucher immédiatement?

Par **Visiteur**, le 14/10/2020 à 10:41

Bonjour

Cet article vous apportera une réponse, mais il faut avant tout consulter vos conditions de vos contrats.

<https://www.capital.fr/votre-argent/que-faire-de-votre-epargne-salariale-lorsque-vous-quittez-votre-entreprise-909909>

Par **P.M.**, le 14/10/2020 à 11:15

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher de l'établissement teneur du compte d'épargne et de lui demander une réponse écrite...

Par **Ametia**, le 15/10/2020 à 12:38

Bonjour,

Merci beaucoup pour le lien.

Par **Visiteur**, le **15/10/2020** à **12:56**

Je vous en prie, à bientôt...

Regardez bien les conditions de contrat, mais l'organisation syndicale de votre choix dans l'entreprise peut aussi vous informer.